

AVIGNON

Ville d'exception

DGA Ville Citoyenne et de la Proximité
Pôle Vie des Quartiers
Direction de la Proximité
Maison Commune Ouest
☎ : 04 13 60 52 10
Référence : MCO - 26 - 001

Avignon, le 17 AOÛT 2026

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5ème alinéa,
Vu la délibération N°5 du Conseil municipal en date du 28 mars 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
Vu l'arrêté portant délégation de fonction en date du 10 avril 2026 de Monsieur FUCHS, Conseiller municipal, signataire de la présente décision,
Vu le budget de la Commune,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : La Ville d'AVIGNON met à disposition de l'Association HABITAT ALTERNATIF SOCIAL représentée par sa Directrice Générale Madame SUFFREN Cécile, le local communal « la salle 7 et la salle polyvalente ainsi que les vestiaires du rez-de-chaussée et de l'étage de la Maison Mérindol » situé 15 rue Paul Mérindol, d'une superficie de 250 m2 sur le créneau horaire de 15 h à 9 h tous les jours de la semaine.

Cette attribution prendra effet le 20 juillet 2026 jusqu'au 31 octobre 2026.

ARTICLE 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

ARTICLE 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Parvenu en préfecture le: 19/08/2026

Publié le: 20/08/2026

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal,
A la Vie Associative,
Vincent FUCHS

Signé le mardi 11 août 2026

Par Vincent FUCHS,
Conseiller Municipal